



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

7, Place de l'Église 21270 SAINT-SAUVEUR

Site de la commune : <http://www.saint-sauveur-21270.com>

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Étaient présents : Daniel RUARD, Arnaud BARTHELET, Jean-Louis DRANCOURT, Magali VEYRE, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Sébastien GILOT, Lionel TISSERANDOT à partir du point N° 12,

Sandra LOYENET, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL).

Absents : David MELINE, Céline ROBLIN.

Secrétaire de séance :

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'au «début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire».

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un(e) Secrétaire de séance.

Madame Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est nommée Secrétaire de séance.

1- Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Ce point concerne la mise en œuvre du régime simplifié de TVA.

La proposition est adoptée, à l'unanimité, des présents.

2- Délibération : Mise en œuvre du régime simplifié de TVA

Le Service des Finances informe que, jusqu'à présent, la Commune relevait du remboursement forfaitaire agricole pour l'assujettissement à la TVA concernant les opérations forestières.

Il est précisé qu'il est désormais nécessaire de modifier cette déclaration de TVA, afin de mettre en œuvre le Régime Simplifié Agricole (RSA), conformément à l'Article 298 bis, 5° du Code Général des Impôts (CGI).

.../...

En effet, ce régime s'applique dès lors que le montant moyen des recettes, calculé sur les deux années civiles, dépasse 46 000€.

Ce seuil a été dépassé sur les exercices 2024 et 2025.

Cette délibération est soumise au vote ; elle est adoptée, à l'unanimité, des présents.

3- Délibération : Vote de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)

Cette taxe est proposée à 31%. Elle est adoptée, à l'unanimité, des présents.

4- Délibération : Vote de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Cette taxe est proposée à 14,96%. Elle est adoptée, à l'unanimité, des présents.

5- Délibération : Vote de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants et les Résidences Secondaires (THLV et THRS)

Cette taxe est proposée à 15,32%. Elle est adoptée, à l'unanimité, des présents.

6- Délibération : Vote de la Taxe d'Aménagement (TA)

Cette taxe est proposée à 4,5%. Elle est adoptée, à l'unanimité, des présents.

7- Délibération : Vote de la taxe de voirie

Cette taxe est proposée à 11,50€ l'hectare. Elle est adoptée, à l'unanimité, des présents

8- Délibération ONF : Programme d'actions 2026

Le Maire présente le programme proposé par ONF pour l'entretien de la forêt en 2026.

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE BOURGOGNE-EST UT PAYS DE VINGEANNE 1, rue de Préciau 21310 MIREBEAU SUR BEZE Tél :	19 DEC. 2025	Destinataire COMMUNE de ST SAUVEUR 7 Place De L'Eglise 21270 ST SAUVEUR
---	---------------------	---

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
 Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
 Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
 Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).
 Pour information, toutes les prestations de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisées au profit d'exploitants agricoles d'ici le 31 décembre 2025 se verront appliquer le taux réduit de TVA (10 %).
 En cas de réalisation des prestations à partir du 1er janvier 2026 et selon la réglementation en vigueur, le taux de TVA appliqué sera de 20 % (en métropole). Toutefois, ce taux peut évoluer dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX SYVICOLES AYANT ETE SUBVENTIONNES Financement : 04-Travaux sur durée engagement après subvention / CD21 - n° 13570 - 8961				
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 11.u, 12.a	3,85	HA		I
☐ Dégagement manuel de plantation Localisation : 11.u, 12.a	3,85	HA		I
Sous-total			5 180,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES SUSCEPTIBLES D ETRE SUBVENTIONNES (CD21) Prévoir en sus par dossier la Mission d'Assistance Technique et administrative à la Conduite du Dossier (ATCD = préparation du dossier, dépôt, suivi, préparation demande versement) : 225 €HT éligible à la subvention dans la limite du plafond.				
☐ Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé Localisation : 13.u	3,71	HA		I
☐ Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement Localisation : 13.u	3,71	HA		I
Sous-total			5 060,00 € HT	
TRAVAUX D'ENTRETIEN D'LOT D'AVENIR AYANT ETE SUBVENTIONNE Financement : 04-Travaux sur durée engagement après subvention / Région - n° FB-ILOTS-000033				
☐ Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 12.a	0,95	HA		I
☐ Dégagement manuel de plantation Localisation : 12.a	0,95	HA		I
☐ Regarnis de plantation y compris fourniture des plants (sous réserve de disponibilité de plants de même provenance) (Réf. : Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante) Localisation : 12.a	233,00	PL		I
☐ Fourniture de plants de feuillus divers Localisation : 12.a	233,00	PL		I
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis Localisation : 12.a	233,00	PL		I

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
☐ Protection contre le gibier : Fourniture de protections individuelles Localisation : 12.a Complément de ce qui est récupérable	48,00	U		I
☐ Mise en place de protections individuelles contre le gibier Localisation : 12.a	48,00	U		I
Sous-total			2 900,00 € HT	
TRAVAUX D'EXPLOITATION Financement : 01-Autofinancé				
☐ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 32.b	2,62	HA		F
☐ Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 14.u	3,58	HA		F
☐ Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 15.u	2,81	HA		F
☐ Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 18.u	2,64	HA		F
☐ Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 21.c	1,84	HA		F
Sous-total			830,00 € HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 13 970,00 € HT
13 140,00 € HT	830,00 € HT	

15768 TTC

(1) : La mention «Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

La dernière ligne concernant le cloisonnement d'exploitation «ouverture mécanisée localisation 21.c» a été retirée par l'ONF, considérant que cette action n'était pas opportune cette année.

Le programme ainsi modifié est approuvé, à l'unanimité, des présents.

9- Délibération CFU (Compte Financier Unique)

Le compte est présenté conjointement par Sandra LOYENET et Daniel RUARD qui explique que le CFU est rédigé sous la double responsabilité du Maire et de la Trésorerie.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble						B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	13 017,00	244 784,00	257 801,00	
	Recettes réalisées (1)	B	13 033,93	238 972,19	252 006,12	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	49 080,00	154 316,00	203 396,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	48 625,10	150 543,22	199 168,32	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-35 591,17	88 428,97	52 837,80	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	36 063,72	39 733,26	75 796,98	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	472,55	128 162,23	128 634,78	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	472,55	128 162,23	128 634,78	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	36 063,72		-35 591,17		472,55
Fonctionnement	39 733,26		88 428,97		128 162,23
TOTAL I	75 796,98		52 837,80		128 634,78
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	75 796,98		52 837,80		128 634,78

Après explications, le CFU est proposé au vote des élus. Le Maire quitte la salle le temps du vote en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le CFU est approuvé, à l'unanimité, des présents et le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

10- Délibération : Affectation du résultat à la clôture de l'exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 adopté par délibération de ce 20 Février 2026 et noté au point N° 8 de ce procès-verbal,

L'affectation du résultat à la clôture de l'exercice 2025 est approuvée, à l'unanimité, des présents.

.../...

11- Délibération : Vente Houppiers de chênes - Parcelle 32

Une vente de houppiers de chênes aura lieu fin 2026 lorsque l'exploitation de la Parcelle 32 sera terminée. Les houppiers seront transformés en bois énergie.

Cette décision est prise, à l'unanimité, des présents.

12- Délibération : Budget Primitif 2026

Daniel RUARD indique qu'une estimation prudente des recettes de fonctionnement et d'investissement a été retenue alors que les dépenses ont été :

- Soit portées avec précision lorsqu'elles sont déjà connues,
- Soit arrondies à des valeurs supérieures afin de couvrir les dépenses réelles.

Le budget est présenté et expliqué par chapitres ; il sera annexé au procès-verbal.

Le budget primitif est ensuite proposé au vote ; il est approuvé, à l'unanimité, des présents.

13- Information : Vente ZA31

La vente est en cours.

L'autorisation de la SAFER a été reçue ce jour par le notaire.

La signature de l'acte interviendra le Lundi 02 Mars à 17h00.

14- Information : Travaux Salle Communale

Le début des travaux est prévu pour ce mois.

15- Questions diverses

- Dégradation de la Rue de Boucaud

Cette route est dégradée à partir des dernières habitations en allant vers le canal. Le prochain Conseil Municipal devra se préoccuper de cet état de la chaussée et faire les travaux nécessaires s'il le souhaite.

Le pont qui enjambe le canal va être allégé d'une surcharge d'environ 40 tonnes qui réduisent sa portance. Sébastien GILOT rappelle que la durée d'un pont de cette catégorie est d'environ 100 ans. Or, cet ouvrage date de 1947.

- Chats errants

Une campagne de stérilisation des chats errants devrait commencer cette année si le nouveau Conseil Municipal s'empare de ce problème. Une ligne budgétaire a été prévue en 2026.

- Balayage des rues et des caniveaux

Un balayage des rues et des caniveaux est prévu au budget 2026, tout comme un nettoyage des regards qui le nécessitent. L'initiative est toutefois laissée au prochain Conseil Municipal qui est seul à pouvoir en décider.

- Réserve foncière

La constitution d'une réserve foncière est envisagée ; elle est laissée à l'appréciation du futur Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h48.